

Présent et avenir de la protection sociale en Europe

Interrégionale SFR 6/03/2012

Tous les pays de l'Union Européenne disposent d'une protection sociale, mais on peut dire qu'aucun système national n'est identique. Chacun est arrivé à des moments différents, entre 1950 et 2007 avec sur le dos le balluchon de sa propre histoire et son héritage politique, économique et culturel.

Y a-t-il eu, y a-t-il, un creuset communautaire dans lequel ces systèmes se seraient plus ou moins fondus afin de donner jour à une véritable protection sociale dans l'union ? Où en est-on ? That is the question.

Rappel

1950 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg

1973 : Danemark, Irlande, Royaume Uni

1981 : Grèce

1986 : Espagne et Portugal

1995 : Autriche, Finlande, Suède

2004 : pays de l'est plus Chypre et Malte

2007 : Bulgarie, Roumanie

2013 : Croatie

On conçoit que les arrivées successives des membres de l'UE aient un peu compliqué la lecture d'ensemble du système de protection sociale, mais on peut cependant en simplifier l'approche en regroupant ces systèmes en cinq familles, issues de circonstances historiques et géographiques différentes, avec leurs principales caractéristiques : on a déjà évoqué les 2 premières :

Le modèle bismarckien (Allemagne, Autriche, France, Belgique, Luxembourg et Pays Bas). Dans lequel les droits sociaux acquis dépendent du statut de salarié. Il faut avoir cotisé pour en bénéficier

Le modèle béveridgien qui correspond au système prédominant en Grande Bretagne ou en Irlande. Il ne recouvre que les besoins de base et est financé par l'impôt. Il offre une protection sociale minimaliste, complétée, pour qui le peut, par une prise en charge par des assurances privées

Le modèle scandinave finance par l'impôt des prestations et des services sociaux universels (c'est-à-dire attachés à la personne et donc les mêmes pour tous) et de haut niveau. Version maximaliste du système beveridgien minimaliste

Puis avec l'entrée progressive d'autres pays dans l'union sont apparus deux autres systèmes :

Le modèle latin (Italie, Espagne, Grèce, Portugal), pas vraiment homogène, mais présentant quelques traits communs : historiquement fondés sur l'entraide familiale, locale et religieuse. Plutôt béveridgien

Enfin le modèle d'Europe Centrale qui reposait sur des services sociaux historiquement très développés, nettement moins généreux au moment de leur entrée dans l'Europe) (15% d'un pib peu élevé/30% en France, Suède, Belgique)

L'hétérogénéité des systèmes sociaux européens fait que finalement, ni la couverture sociale, ni son financement, ni sa gestion ne sont semblables dans l'ensemble de la communauté, d'où la difficulté à établir des comparaisons. On essaiera plutôt de dégager des tendances.

Pour essayer de comprendre un peu mieux, il convient peut-être de faire un petit rappel des dispositions européennes sur la protection sociale. L'idée (ou le dogme) qui les sous-tend dès le début est que le progrès économique est censé engendrer le progrès social. ET, très important, la protection sociale relève de la compétence des états membres. Les snps (système national de protection sociale) doivent converger vers le haut « spontanément ». Si elle se fait attendre, la spontanéité peut être boostée par des moyens financiers (issus du fonds social européen) et/ou juridiques (règlements, directives, recommandations). Mais du côté des instruments juridiques, il y a déficit de coordination et de mesures contraignantes : c'est ce qui conduit au maintien de la diversité des systèmes de protection sociale dont on a parlé plus haut.

L'Europe a donc fait le choix historique de fonder sa solidarité prioritairement sur l'économie au travers de la constitution d'un grand marché commun et sur sa monnaie (via l'union économique et monétaire et l'euro). Dès le début, la dimension sociale a été la grande oubliée de la construction européenne. (Au même titre que la culture soit dit en passant// créneaux de marché)

Pour mémoire,

le traité de Rome (1957) lui consacre chichement 12 de ses 248 chapitres. Il y est affirmé la volonté d'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi des citoyens européens et l'égalité hommes/femmes pour les salaires ! Les états doivent le considérer comme un but à atteindre, mais la forme et les moyens de réalisation restent de la compétence nationale, et ne font l'objet d'aucune mesure contraignante.

L'acte unique européen de 1986 (impulsé par J. Delors) instaure la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux et achève de ce fait la réalisation du marché intérieur. D'ambition sociale : point.

Maastricht 1992 : marque la naissance de l'union européenne, union économique, monétaire et politique mais toujours rien de vraiment contraignant de la part de l'Europe en ce qui concernerait un volet social

Il faut attendre le conseil européen de Lisbonne 23 et 24 mars 2000 pour voir se dégager un objectif de plus grande cohésion sociale.

Dans un 1^o temps, priorité est officiellement donnée à la lutte contre la pauvreté et l'adaptation de la protection sociale par des mécanismes incitatifs.

Mais le problème c'est que les états membres n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur des objectifs quantifiés de réduction de la pauvreté. Quant aux moyens financiers dégagés, s'ils étaient maigres au début, ils ont encore été revus à la baisse quand on est passé à 27 : le fonds social européen pour 2000/2004 représentait 1,27% du pib ; pour 2004/2013 ce sera 1,1% du pib, alors que ce sont 12 ou 13 pays nouveaux qui entrent (cas différent de l'entrée de l'Irlande, l'Espagne, Le Portugal)

Ceci montre le peu d'importance donnée à cet objectif/ aux objectifs financiers et de rentabilité

Les états qui ont construit au fil des ans leur système de protection sociale en fonction de leur contexte socio-économique, politique et culturel entendent conserver leur souveraineté dans ce domaine ; il en résulte que sous la pression de la concurrence et des contraintes budgétaires, les snps (système national de protection sociale) ont tendance à être instrumentalisés, considérés sous l'angle

uniquement du coût et tirés vers le bas. Le social reste partout à la remorque de la finance et de l'économie par manque de volonté politique à l'échelle de l'union. La crise de 2007/2008 n'a fait qu'accélérer le phénomène. Les plans de sauvetage successifs depuis celui de Bruxelles en mai 2010, adopté en urgence pour stopper la contagion financière, en sont la parfaite illustration, avec des conséquences notoires sur la protection sociale au sein de la communauté.

On survolera dans l'ordre des conséquences la pauvreté, la santé, la retraite en lien avec l'emploi, et le chômage.

Sur la pauvreté,

La pauvreté et les inégalités persistent ou s'aggravent dans l'union européenne

Choc du passage brutal de l'Europe à 17 à l'Europe des 27 a été marqué par une augmentation dramatique du nombre de pauvres dans l'union (60 à 80 millions, ou 16% d'une population globale de 500 millions). Elle est inégalement répartie et elle se concentre surtout dans les pays dont les systèmes de protection sociale sont peu généreux (royaume uni, Irlande, pays de l'est : taux de pauvreté de 20% dans les pays de l'est, de 5% dans les pays scandinaves. Les pays de l'est sont passés d'une économie d'état à une économie de marché, avec l'augmentation parallèle du chômage (15% à l'est, 8% chez les 15)

On constate sans surprise que ce sont les pays à haut niveau de protection sociale et de prélèvements obligatoires (suède, norvège, pays bas, finlande, danemark) qui figurent aux premières places des pays développés qui ont les taux les moins élevés de pauvreté humaine en revanche, hors Europe, exemple emblématique : les eeuu, pays de référence pour son niveau de développement économique élevé mais où la protection sociale est beaucoup moins large et généreuse, arrivent à la 17° place sur les 20 pays classés dans le rapport mondial sur le développement humain ; espérance de vie inférieure de 2,6 ans/suède et 2 /France.

Extension de la pauvreté au travail : + 8% en moyenne en 2009. Explosion aussi de la pauvreté des enfants

Ce désastre humain est en lien étroit avec la politique salariale et le chômage.

La santé

La santé on le sait s'inscrit de plus en plus dans une logique marchande et de réduction des coûts, vers une gestion prioritairement comptable. Tendances générales en Europe.

Revenir sur HPST

Gestionnaire ARS

Fermeture d'établissements, entre autres hôpitaux de proximité

Moins de lits disponibles, fermeture de services de chirurgie jugés peu rentables, diminution du nombre de professionnels de santé, fournisseurs payés avec de plus en plus de retard (fatal pour qq uns)

Comparaison avec situation en Espagne : fait divers qui en dit long !
Mêmes causes, mêmes effets

Fatal pour les patients si les Kms. à parcourir les fait arriver trop tard

Au nom de l'efficacité, le bénéfice escompté du système de santé ne se mesure plus qu'en argent économisé, et non en bien être des personnes et de toutes les personnes, que leur état de santé soit rentable ou non pour la société.

Les retraites :

On ne peut comparer point par point, mais on assiste à une tendance d'évolutions qui sont les mêmes dans toute l'union, même si l'ampleur et

le rythme de mise en œuvre sont différents d'un pays à l'autre. Partout on assiste à

L'allongement de la durée d'activité

L'alignement de l'âge légal des femmes sur celui des hommes si différents

Durée d'affiliation augmentée pour toucher une retraite à taux plein

Instauration de décote

Pension plus calculée sur les dernières années de carrière ; mais sur les 5, les 20 dernières, voire sur toute la carrière

Changement du mode d'indexation des pensions : sur les prix et plus sur les salaires, et même, de + en+ fort, débrayé également de l'indice des prix... gelées comme en Italie et en France au-delà du seuil faramineux de 1000 euros ? (begbede) de + en+fort : diminuées comme en Grèce et en Espagne, au Portugal, en Roumanie etc... Qui dit mieux ? jusqu'où ?

Extension des régimes en capitalisation privée en substitution des régimes publics (royaume uni, Allemagne, Europe de l'est) ou en complément des régimes publics (Europe continentale et méridionale) avec le risque d'insécurité lié aux fonds de pension

Cas particulier de la suède suivie de l'Italie : introduction de comptes notionnels et constitution de comptes individuels d'épargne en capitalisation auxquels cotisent tous les travailleurs à hauteur de 2,5% ; pas d'épargne réelle puisque l'épargne est basée sur la répartition ; les pensions versées sont fonction des montants accumulés dans ces comptes fictifs, de l'espérance de vie de l'évolution des salaires et du taux de croissance de l'économie,

d'où : l'allongement de la durée de vie est compensé par la diminution des pensions ou/et l'allongement de la durée du travail

En ce qui nous concerne, on a cherché à nous « vendre » le régime par capitalisation et même le régime en compte notionnels (suède et Italie), avec la même foi du bonimenteur qui vente l'herbe toujours plus verte chez les voisins.

Dans le même temps, la course au moins disant fiscal a contribué à la dégradation des finances publiques, à la montée de l'endettement public et au creusement des inégalités sociales en Europe et dans le monde. On passe de la socialisation du risque à l'individualisation à outrance du risque. Des esprits malades ? tordus ? vicieux, ont même cru bon d'envisager un référendum sur l'indemnisation du chômage, car les chômeurs n'ont qu'à assurer ce risque, comme les vieux leur vieillesse et les malades leur pathologie !!!

On voit de plus en plus s'avancer le spectre de l'alignement des régimes d'activation vers le workfare anglosaxon : pas de droits sans obligations ; les prestations à minima versées s'acquièrent par l'emploi quelque soit sa qualité. ON sait ce qu'il en est du « modèle » allemand et de ses salaires de 400 euros (1 euro de l'heure) . Lien avec la multiplication des travailleurs pauvres évoquée plus haut, et même avec une régression déjà visible de l'espérance de vie (chiffrée en Allemagne à un recul de 6 mois)

Faire payer le moins possible de cotisations sociales aux entreprises, voilà le credo du jour ! Dernière trouvaille : la TVA sociale

On sait que l'encore président veut se diluer en merkozy et tout bien faire comme l'Allemagne Il pense à l'Allemagne, rêve de l'Allemagne, et même en cas de besoin, il invente l'Allemagne soit en taisant des éléments de comparaison importants (taux de natalité ; coût horaire du travail) soit en « oubliant » de faire part des bilans tirés du fonctionnement de mesures déjà prises en Allemagne depuis plusieurs années (la tva sociale), soit en mentant carrément (le bouclier fiscal). Mais suffit-il de copier l'habit pour être ? (la pub cetelem)

Pour en revenir à la mal nommée TVA sociale, trois pays l'ont déjà adoptée : un en zone euro (l'Allemagne en 2007) et deux hors zone euro (le Danemark et l'Angleterre) Danemark : TVA à 25% ; Allemagne TVA de 16 à 19% (moins que la France en 2012)

La mal nommée « TVA SOCIALE » consiste à substituer aux cotisations sociales patronales une augmentation du taux de TVA pour tous

Ses partisans soulignent son caractère favorable à l'emploi et clament sa neutralité vis-à-vis du financement de la Sécurité Sociale. La très distinguée N K MORIZET déclarait sur France inter le 22 février : « la protection sociale coûte trop cher aux entreprises »

Ses adversaires considèrent que le futur accroissement des dépenses sociales ne pourra être financé que par une augmentation justement répartie des cotisations et non par le plus injuste des impôts, une taxe qui va fragiliser encore les plus fragiles.

Pour l'Allemagne, on peut donc faire le bilan de cette TVA sur 5 ans. Elle aurait fait des merveilles et expliquerait la course en tête de l'Allemagne. Regardons de plus près.

Tout d'abord l'augmentation de 3 points du taux de TVA l'a fait passer de 16 à 19%, c'est-à-dire à un niveau inférieur à l'actuelle TVA en France (19,6), information que semblent méconnaître nos ministres chargés du dossier (pécresse en l'occurrence). Comme ils ne le savent pas, ils ne vont pas nous le dire... ils se contentent de nous dire « 3 points comme en Allemagne »

Un tiers de la hausse de la TVA a été affecté au financement de la baisse des taux de cotisation, les deux autres tiers ont été affectés au budget fédéral afin de réduire le déficit budgétaire.

Au total le « paquet TVA » se solde en Allemagne par un supplément net de recettes pour l'état de 0,4 points de PIB dont plus de la moitié est supportée par les ménages

Mesure mise en place en janvier 2007 s'inscrit dans la suite logique des réformes antérieures de l'assurance chômage et de l'assurance

invalidité-vieillesse : elle ne fait qu'entériner le choix de limiter la part des ressources nationales affectée aux régimes sociaux contributifs et de favoriser le recours croissant à la protection individuelle, au risque de développer la pauvreté. CELA NE VOUS RAPPELLE RIEN ? RETRAITE, DEPENDANCE, HPST

Bilan en 2012 au moment où Sarkozy veut tout bien faire comme Merkel qui lui en est (on l'a vu) fort reconnaissante :

Cette TVA n'a été que très peu sociale puisqu'essentiellement affectée à la réduction des déficits publics (2 points sur trois) d'où un effet faible sur la compétitivité ; de plus les entreprises ont été tentées de répercuter une part importante de la hausse de la tva sur leurs prix de vente sans puiser dans leurs marges (c'est pas beau, jamais on ne ferait ça chez nous !) : il en est résulté un net frein sur la consommation des ménages. Mais ce recul de 0,2% a été compensé par le dynamisme des exportations (+3,4%) et là ce n'est absolument pas le cas de la France de 2012 ; tout s'imbrique, en particulier si on prétend vendre moins bon, moins innovant au même prix, on perd. Or innover c'est investir d'abord dans la recherche et ne pas avoir une vision à courte vue qui taille dans le budget de l'éducation et de la recherche.

Conclusion : maintenant et questions pour demain

On entend dire partout que la protection sociale ne serait pas soutenable à long terme

Que l'état providence du berceau au tombeau c'est fini

Le système d'assurances sociales doit céder la place au marché de l'assurance tout court au nom de la responsabilité individuelle

Pour l'ensemble des gouvernements de droite à l'œuvre en Europe, c'est la norme de l'emploi flexible qui tend à se substituer à celle de l'emploi stable et régulier.

La crise de 2008 est mise en avant, mais dès le début on l'a vu, le ver était dans le fruit.

Dès le début il y a eu déséquilibre entre libertés économiques et droits sociaux. On a organisé une harmonisation financière et commerciale contraignante entre les pays sans organiser une harmonisation équivalente de la fiscalité, des salaires, et des charges sociales. C'est ainsi qu'on a assisté à une délocalisation vers l'est qui fournit une réserve de main d'œuvre à bon marché. Depuis le début, l'espace européen n'est qu'un espace marchand, un « grand bazar » commerçant dans lequel les intérêts des grandes entreprises sont prioritaires. Des sanctions judiciaires sont prévues contre les états qui entraveraient la libre concurrence, mais aucune pour non respect des droits sociaux. Les recommandations peuvent ainsi se répéter automatiquement d'un sommet à l'autre : pour mémoire, ça fait 50 ans (depuis le traité de Rome) que l'égalité entre hommes et femmes au travail a été proclamée pour la première fois comme but à atteindre. Et depuis chacun se précipite pour l'atteindre ... à son rythme !

Angela Merkel a déclaré au cours de l'avant dernier sommet de Davos : « Vous ne pouvez pas avoir une monnaie unique et des systèmes sociaux complètement divergents » Jusque là, on pourrait parfaitement être d'accord, mais sa conception et la nôtre d'une nécessaire convergence des systèmes sociaux ne nous amènent pas au même résultat. Son idéal n'a rien à voir avec l'état providence (devenu un gros mot), c'est celui du chacun pour soi : tu es riche, bravo, tu t'assures ; t'es pauvre, t'as perdu, tu dégages Vae Victis ! Car il ne s'agit pas (bien sûr) de limiter les besoins,

on limite leurs satisfactions en créant un système de grande inégalité entre ceux qui ont les moyens et les autres.

Les libéraux de tous poils en Europe sont vivement opposés à la protection sociale au motif qu'elle est à la fois source d'irresponsabilité, de mentalité d'assistés, et conduit à générer des effets négatifs sur la production et l'emploi ; le chômage est particulièrement visé. N'avons-nous pas eu droit au « cancer de l'assistanat » dans la bouche inspirée de Laurent Wauquiez , avant l'annonce du nauséabond referendum sarkozy sur la question de l'indemnisation du chômage.

L'argument libéral martelé c'est le caractère excessif des prélèvements obligatoires servant à financer les dépenses sociales, lesquels prélèvements -disent-ils- exercent des effets pervers sur l'activité productive et donc sur la compétitivité et l'emploi. D'où toute la batterie de mesures d'austérité et de plans de rigueur à l'œuvre en Europe. Est-ce la bonne méthode ? On nous la présente comme la seule, mais certains économistes sont plus que sceptiques C'est le cas de Josef Stiglitz, prix Nobel d'économie en 2001, qui compare l'austérité et les plans de rigueur en Europe à la pratique de la saignée dans la médecine médiévale et dénonce la logique à courte vue des gouvernements européens : si on pousse le système au bout de sa logique, on éradique la maladie en tuant le malade. Et ceci tout en prenant de grands airs savants raillés en son temps par Molière.

Il est intéressant de lire l'entretien qu'a donné au Monde Roberto Lavagna ex ministre de l'Economie argentin (document sur table)

Il serait bien temps qu'on se pose quelques fausses questions légitimes du genre :

Doit-on mettre en premier les valeurs de solidarité, de justice sociale, de respect de la dignité humaine ou bien les valeurs économiques de productivité, de rentabilité et de compétitivité ?
Manque patenté de solidarité au sein de l'union : l'Allemagne (qui en fait tellement saliver certains) a baissé le coût du travail et des prestations sociales au détriment de ses voisins et de ses propres salariés

Ne peut-on concevoir un véritable pacte de progrès social ou doit-on accepter l'évolution que l'on constate vers toujours plus de moins-disant social ?

En somme, comment voulons-nous vivre ensemble ? question bête mais fondamentale !!!

Question qui renvoie à une autre tare originelle de l'Europe : son manque de fonctionnement démocratique. Lors de sommets des chefs d'état décident tout seuls de traités sans aucun débat citoyen. Le nouveau traité intergouvernemental du 9 décembre 2011 qui renforce encore les contraintes du pacte de solidarité n'a pas fait le choix de politiques cohérentes et solidaires de relance. Des pays qui se sont donné l'ambition de s'unir pour affronter la mondialisation passent leur temps à se faire concurrence : la solidarité est piétinée. Qui dirige ? Quel est le rôle et quels sont les pouvoirs des élus ?

D'où la dernière question : Comment faire entendre la voix des citoyens européens ?

On entend de plus en plus l'expression d'une impatience qui s'exprime par cette question : qu'en est-il du mouvement syndical européen ? Ne devrait-il pas porter, affirmer et coordonner des revendications européennes, puisque les mêmes causes produisent les mêmes effets dans l'ensemble de la communauté ? On a vu des grèves inouïes dans des pays n'ayant pourtant pas la grévite aigue comme la grève générale en Angleterre (préavis de deux mois. Merci Margaret !!!), au Portugal, en Espagne, en Grèce bien sûr, en Italie. La CES à laquelle la FSU a demandé son adhésion devrait faire converger les mobilisations des différents pays ; mais la CES fonctionne au consensus, et donne à voir des différences semblables à celles qu'on a vues pour la protection sociale, dues à la culture et à l'histoire de ses composantes. Or face à un défi inédit, il incombe aux organisations syndicales de montrer une capacité de s'unir pour proposer qq chose d'inédit aux salariés confrontés aux mêmes attaques vitales. Certains, c'est le cas dans la CGT (Frédéric Imbrecht), pensent que si le syndicalisme n'est pas en mesure de proposer à temps des formes convergentes de riposte du monde du travail en Europe, la question de sa crédibilité- et même de son existence- serait posée.

La place serait laissée à n'importe quel type d'aventure qui pourrait bien prolonger l'encore pacifique mouvement des indignés, que l'on aurait tort à mon avis de regarder avec condescendance, ou de ne pas regarder du tout. »Ils ne sont pas structurés ; ils sont confus, qui

c'est ça ? » MAIS en Roumanie ils ont fait tomber le gouvernement d'Emil Bosc

C'est pourquoi la journée d'action lancée par le CES le 29 février, à la veille des 1^o et 2 mars, a été très importante. Est-ce un début ? Quelle suite lui sera donnée ? Car en l'absence de suite, les propos de Frédéric Imbrecht retrouveraient hélas tout leur sens. Rappelons que le CES ne peut lancer un mot d'ordre de grève et encore moins de grève générale. L'action ne peut donc que passer par la concertation et la volonté conjuguées de toutes les fédérations. Ici le 29, seule la CGT appelait à la grève ; Cgc « ne veut pas mélanger les genres » ; FO ne veut pas faire de manif en période électorale... On voit la difficulté de la chose, mais c'est un défi qu'il est indispensable de relever. Qui le fera ? L'appel des indignés du 15 octobre dernier appelant les peuples du monde à se mobiliser n'est pas pour rien un appel international. L'internationale serait-elle devenue une utopie d'un autre temps, de luttes passées ? Je crois qu'en tant que syndicalistes nous devons nous poser sérieusement la question, dans le monde qui est le nôtre.

A la question obsessionnelle que posent certains : combien ça coûte ? Opposons cette autre question : combien ça rapporte ? Car l'économie ne doit pas être une fin en soi, mais elle doit être, au même titre que les politiques sociales, au service du développement humain.

Peut-on à la fois prétendre partager les valeurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 (articles 22 et 25 en particulier :

Article 22 : toute personne en tant que membre de la société a droit à la sécurité sociale

Et surtout, l'article 25 : toute personne a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse

et forger une Europe de l'inégalité, de l'exploitation des plus pauvres, du manque de solidarité et du manque de protection des plus faibles ? Mais bon sang, camarades, c'est tout bonnement Tartuffe après Diafoirus !!!

Fondée en 1973, la CES regroupe des fédérations syndicales de 35 pays

- Turquie
- Tchéquie
- Suisse
- Suède
- Slovaquie
- San Marino
- Royaume Uni
- Roumanie
- Portugal
- Pologne
- Pays Bas
- Norvège
- Monaco
- Malte
- Luxembourg
- Lituanie
- Liechtenstein
- Lettonie
- Italie
- Islande
- Irlande
- Hongrie
- Grèce
- France
- Finlande
- Estonie

- Espagne
- Danemark
- Croatie
- Chypre
- Bulgarie
- Belgique
- Autriche
- Andorre
- Allemagne

Congrès tous les 4 ans

Comité exécutif 4 fois par an

En France : cfdt, cftc, cgt, fo, unsa